

Honoraires sur vente d'un bien immobilier :

A la réalisation de la transaction, la rémunération du mandataire sera de :
Sauf dispositions particulières prévues au mandat

7 % HT du prix de vente HT/HD

Ces honoraires s'étendent au titre d'un mandat donné par l'une des parties à la transaction à la charge de l'Acquéreur et/ou du Vendeur ou répartis entre eux selon mandat et payable à l'acte de vente définitif.

Honoraires de location d'un bien immobilier :

A la signature du bail, la rémunération du mandataire sera de :
Sauf dispositions particulières prévues au mandat

30 % HT du loyer annuel hors taxes et hors charges sans tenir compte d'éventuelles franchise ou mesures d'accompagnement.

Ces honoraires s'étendent au titre d'un mandat donné par l'une des parties à la location à la charge du Preneur et/ou du Bailleur ou répartis entre eux selon mandat, et payable à la signature du bail.

Honoraires sur cession de bail :

A la réalisation de la transaction, la rémunération du mandataire sera de :
Sauf dispositions particulières prévues au mandat

20 % HT du montant de la cession HT

Ces honoraires s'étendent au titre d'un mandat donné par l'une des parties, à la charge du cessionnaires et/ou du cédant ou répartis entre eux selon mandat, payable à la signature de l'acte de cession et cumulatifs avec les honoraires de location.

Honoraires sur cession de fonds de commerce :

A la réalisation de la transaction, la rémunération du mandataire sera de :
Sauf dispositions particulières prévues au mandat

8 % HT du montant de la cession du fond de commerce net vendeur

Ces honoraires s'étendent au titre d'un mandat donné par l'une des parties, à la charge du cessionnaires et/ou du cédant ou répartis entre eux selon mandat, payable à la signature de l'acte de cession.

DGi société par actions simplifiée au capital de 50.000 € dont le siège social est sis Nîmes, (30900), 155 rue du Perdigal, immatriculé au RCS de NIMES sous le numéro 949 302 160. Titulaire de la carte professionnelle n° CPI30022023000000018